

Dernière mise à jour le 30 décembre 2025

Gratifications stagiaires 2026

Le versement d'une gratification de stage est obligatoire si la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. Versée mensuellement, elle est au minimum égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Sommaire

- Qu'est-ce qu'un stagiaire ?
- Quel est le montant de la gratification des stagiaires en 2026 ?
- Valeur gratification
- Seuils de franchise

Qu'est-ce qu'un stagiaire ?

Un stagiaire est une personne – élève, étudiant ou en reconversion professionnelle – qui réalise un stage en entreprise dans le cadre d'une formation. Ce stage a pour objectif de lui permettre d'acquérir une expérience pratique en lien avec son cursus scolaire ou son projet professionnel.

Chaque année la fixation du plafond de sécurité sociale horaire permet de fixer la valeur de la gratification minimale qui doit être versée aux stagiaires.

Quel est le montant de la gratification des stagiaires en 2026 ?

Durée minimum du stage donnant lieu à gratification	<ul style="list-style-type: none">• Établissements d'enseignement agricole privés sous contrat: Les périodes de formation en milieu professionnel, réalisées dans le cadre des formations du second cycle, par les établissements d'enseignement agricole privés sous contrat, donnent lieu à gratification lorsque leur durée est supérieure à 3 mois, consécutifs ou non, au cours de la même année d'enseignement.• Autres organismes d'enseignement: À compter du 1^{er} décembre 2014, la gratification devient obligatoire, dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil, même de façon non continue, plus de 2 mois ou plus de 44 jours ou plus de 308 heures.
-----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Article D124-6

Créé par DÉCRET n°2014-1420 du 27 novembre 2014 - art. 1

La durée du (ou des) stage (s) ou de la (ou des) période (s) de formation en milieu professionnel prévue aux articles L. 124-5 et L. 124-6 est calculée en fonction du temps de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil. Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutive ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois.

Valeur gratification

Pourcentage du plafond horaire de sécurité sociale

Dates de conclusion des conventions de stage	Détermination de la valeur de la gratification minimale	Valeur en 2026
Depuis le 1 ^{er} septembre 2015	15,00 % du plafond horaire de sécurité sociale	15,00 % * 30 € = 4,50 €

Arrêté du 22 décembre 2025 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2026

Article 1

Les valeurs mensuelles et journalières du plafond de la sécurité sociale mentionnées à l'article D. 242-17 du code de la sécurité sociale sont les suivantes :

- valeur mensuelle : 4 005 euros ;
- valeur journalière : 220 euros.

Le présent article s'applique aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes d'activité courant à compter du 1^{er} janvier 2026

Seuils de franchise

Une gratification équivalente à 15,00 % du plafond horaire de la sécurité sociale fixe le seuil en dessous duquel la rémunération versée aux stagiaires est exonérée de cotisations sociales.

En conséquence, pour 2026, ce seuil de franchise est fixé à **4,50 €/heure**

Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, JO du 30 novembre 2014

LOI n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, JO du 11 juillet 2014

Gratifications stagiaires 2025

Voici le barème des [Gratifications pour les stagiaires de 2025](#).

Dates conclusions des convention de stage	Détermination valeur gratification minimale (en heures)
Conclue à compter du 1 ^{er} septembre 2015	15,00 % * 29 € = 4,35 €

Gratifications stagiaires 2024

Voici le barème des [Gratifications pour les stagiaires de 2024](#).

Dates conclusions des convention de stage	Détermination valeur gratification minimale (en heures)
Conclue à compter du 1 ^{er} septembre 2015	15,00 % * 29 € = 4,35 €

Gratifications stagiaires 2023

Voici le barème des [Gratifications pour les stagiaires de 2023](#).

Dates conclusions des convention de stage	Détermination valeur gratification minimale (en heures)
Conclue à compter du 1 ^{er} septembre 2015	15,00 % * 27 € = 4,05 €

Gratifications stagiaires 2022

Voici le barème des [Gratifications pour les stagiaires de 2022](#).

Dates conclusions des convention de stage	Détermination valeur gratification minimale (en heures)
Conclue à compter du 1 ^{er} septembre 2015	15,00 % * 26 € = 3,90 €